Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-214200818-20241202-2024-067-DP-VM-DE

Accusé certifié exécutoire





MAIRIE **42330 CUZIEU**

Décision portant signature d'un bail professionnel pour un local médical sis 110 rue de la Coise à un médecin généraliste

Le Maire de Cuzieu,

Vu l'article L 2122-22 du code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.5, le maire peut décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant qu'un local médical situé 110 rue de la Coise est vacant, Considérant la demande de Madame Alicia MARGERIT souhaitant installer son cabinet médical dans ce local en tant que médecin généraliste,

DÉCIDE

ARTICLE 1:

De louer au moyen d'un bail professionnel à Madame Alicia MARGERIT, le local vacant 110 rue de la Coise à

Cuzieu, à compter du 1er mars 2025 pour une durée de six années, renouvelable selon les modalités inscrites

dans le contrat joint.

ARTICLE 2:

Le montant du loyer mensuel est fixé à 547.14 € T.T.C. et le montant des charges mensuel à 100.00 € T.T.C. Le

contrat de bail est annexé à la présente décision.

ARTICLE 3:

A titre dérogatoire et exceptionnel, le preneur aura la gratuité de loyer du 1er mars au 31 décembre 2025, à la

condition unique et impérative de ne pas être en préavis jusqu'au 1er janvier 2026 au plus tôt.

ARTICLE 4:

En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette

décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou

sur le site <u>www.telerecours.fr</u> dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5:

La Secrétaire générale de Mairie et Monsieur le Trésorier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne

de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6:

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de

Montbrison

A Cuzieu, le 02 décembre 2024

Le Maire

Jean-Fran

Le Maire de Cuzieu certifie sous sa responsabilité le

Notifié le Le Maire.

caractère exécutoire de cet acte A/R Préfecture le Jean-François RASCE

MAIRIE DE CUZIEU 10 ROUTE DE VEAUCHE 42330 CUZIEU Tel: 0477548832 - Mail: mairie@cuzieu.fr